

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 25 octobre 2017 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Excusés : Messieurs Pierre LOUBENS et Alexandre POLIANI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur David POMIES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Délibération pour la participation aux charges du Syndicat Scolaire – Solde 2017
- Délibération pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école de l'Isle-Jourdain
- Délibération pour la prise en charge des honoraires suite au bornage du chemin dit de Casselong
- CCGT :
 - Adoption du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
 - Remboursement des frais de repas BAFA avril 2017
- Personnel Communal :
 - Augmentation du Temps de Travail de Mme VINUESA
 - Délibération pour la mise en place du RIFSEEP pour les Adjoints Techniques
- Dénomination des rues
- Projet industriel à la Laque (carrière d'argile)
- Discussion autour de projet de Monsieur DESBOIS « La piste est dans le pré »
- Urbanisation : Discussion sur le projet de lotissement communal
- Sécurité : Participation citoyenne (Gendarmerie)
- Voirie : Travaux
- Questions diverses : Proposition de bibliothèque de rue ou associative, commerces ambulants...

1- Délibération pour la participation aux charges du Syndicat Scolaire – Solde 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Auradé doit participer au Syndicat Scolaire d'Auradé-Endoufielle. Le solde pour l'année 2017 s'élève à 9 790.00€. Sachant qu'un acompte a déjà été versé en mai d'un montant de 15 000.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'autoriser le mandatement du solde de 9 790.00€ pour la participation au Syndicat Scolaire Auradé-Endoufielle.**

2- Délibération pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école de l'Isle-Jourdain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation pour la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles primaires de l'Isle-Jourdain pour l'année scolaire 2016-2017 pour un enfant d'Auradé (suivi Essor). Le montant de ces frais s'élève à 832.00€ pour les écoles élémentaires, soit 1€ de plus que l'an passé.

Monsieur le Maire précise que l'école primaire d'Auradé n'est pas en capacité d'accueillir cet enfant et est donc dans l'obligation de participer à ces frais de scolarité.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De prendre en charge la somme de 832.00€ pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de l'Isle-Jourdain pour l'année scolaire 2016-2017.**

3- Délibération pour la prise en charge des honoraires suite au bornage du Chemin dit de Casselong

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a procédé au bornage du chemin rural dit de Casselong, afin de rétrocéder ce dernier aux trois propriétaires riverains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la note d'honoraires suite au bornage de la SCP Jean et Perez s'élève à 1 675.80€. Il indique que ce bornage a été effectué à la demande de la Famille GILLET et propose de leur refacturer une partie de la note d'honoraires, soit 837.90€.

Il indique que le dossier est en cours d'instruction au Syndicat des Eaux de la Barousse pour édition d'un acte administratif.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De refacturer une partie de la note d'honoraires de la SCP Jean et Perez à Monsieur et Madame GILLET, soit 837.90€.**

4- Adoption du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le Maire conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T) à son conseil Municipal.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes :

- La Fiscalité
- Les Budgets
- Répartition du FPIC
- Urbanisme : Le service ADS, le PLUIH
- La présentation des différentes zones d'activités
- La jeunesse : Transfert de la compétence en juillet 2016.
- Petite Enfance

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités 2016 de la C.C.G.T

Vu la délibération N°12092017-02, en date du 12/09/2017, du conseil communautaire de la C.C.G.T adoptant le rapport d'activités 2016 de la C.C.G.T,

- **Décide d'approuver le rapport d'activités 2016 de la C.C.G.T**
- **De transmettre la présente délibération à la Préfecture du Gers.**

5- Remboursement des frais de repas BAFA Avril 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Auradé a mis à disposition de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine la salle de réunion de la Mairie pour une formation BAFA en Avril 2017.

Il indique que les repas avaient été livrés par notre prestataire la Société Ansamble et que celle-ci a facturé ces repas à la Commune d'Auradé au lieu de la C.C.G.T.

De ce fait, la C.C.G.T doit rembourser à la Commune 143 repas à 2.65€ HT, soit 399.79€ TTC.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De refacturer les 143 repas de la formation BAFA d'avril 2017 à la C.C.G.T**
- **D'émettre un titre de paiement d'un montant de 399.79€**

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la seconde partie de la formation BAFA à lieu à Auradé, un de nos agents participe à cette formation. Il a été demandé à la Société ANSAMBLE de facturer directement la C.C.G.T.

6- Augmentation du temps de travail de Mme VINUESA

Monsieur le Maire indique aux élus que suite à la modification des emplois du temps des agents d'entretiens de l'école, Mme VINUESA Martine gère exclusivement toutes les classes de l'école, Mme VERGNAC a en charge la cantine, la garderie et le préau et Mme LAPLAZA en commun avec Mme VERGNAC le nettoyage de la cantine.

De ce fait, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme VINUESA qui est actuellement à 8.48 heures annualisées à 12.52 heures. Monsieur le Maire précise que le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Gers a émis un avis favorable, lors de sa réunion du 23 octobre 2017.

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des emplois de la Collectivité :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires
Secrétaire de Mairie	1	35	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Ressources humaines - Urbanisme - Accueil	Adjoint Administratif
Employés communaux au Service Technique	2	35	- Entretien des voies et des chemins - Entretien des espaces verts - Petits travaux sur les bâtiments communaux	Adjoint technique
Cantinière	1	16.90	- Préparation des repas de la cantine scolaire - Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique
Agents d'entretiens	2	-11.00 -12.52	- Entretien des bâtiments scolaires	Adjoint technique

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De fixer les effectifs du personnel comme référencé ci-dessus**
- **De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois**

7- Instauration du RIFSEEP pour le cadre des Adjoints Techniques Territorial

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Gers a émis un avis favorable suite à la réunion du 23 octobre concernant l'instauration du RIFSEEP pour le cadre des Adjoints Techniques Territorial.

Monsieur le Maire présente la mise en place de ce nouveau régime pour la Commune d'Auradé :

L'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise)

1. Les bénéficiaires

Fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, contractuels.

2. Cadres d'emplois concernés

Cadre d'emplois	Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montant annuel	
			IFSE Maximum (agents non logés) exprimée euros ou en pourcentage du plafond de l'état	Rappel du plafond de l'Etat
Adjoints Techniques	1	<i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions sujétions particulières</i>	8000€	11340€
	2	<i>Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés</i>	500€	10 800€

3 - Prise en compte de l'expérience professionnelle

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Cette modulation trouvera son fondement dans :

- la diversification des compétences et des connaissances
- le savoir-faire technique
- les responsabilités et l'autonomie
- les capacités relationnelles
- les sujétions particulières

Ce montant fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi;
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;

4 - Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

5 - Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération

6 - Les absences

L'IFSE fixée ci-dessus est conformément au décret 2010-997 du 26.08.2010, réduite de moitié, lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de maladie ordinaire à demi-traitement.

Lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée l'IFSE n'est plus versée.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, l'IFSE versée durant les périodes de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue maladie ou longue durée est maintenue.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, l'IFSE est maintenue intégralement.

7- Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),

8 – Les modalités d’attribution de l’IFSE

L’attribution individuelle est décidée par l’autorité territoriale et fera l’objet d’un arrêté.

LE CIA (Complément Indemnitare Annuel)

1- Les bénéficiaires :

Fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, contractuels

2- Cadres d’emplois concernés

Cadre d’emplois	Groupe	Niveau de responsabilité, d’expertise ou de sujétions	Montant Annuel	
			CIA (Agents non logés) exprimée en euros ou en pourcentage du plafond de l’état	Rappel du plafond à l’état
Adjoints Techniques	1	<i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l’exercice des fonctions, sujétions particulières</i>	1260€	1260€
	2	<i>Missions d’exécution, de suivi administratif de dossier, fréquence des relations directes avec les administrés</i>	500€	1200€

3 – Prise en compte de l’engagement personnel

Le CIA sera versé en prenant en compte les critères retenus dans le cadre de l’entretien professionnel.

4 - Périodicité du versement

Le CIA sera versé annuellement (Novembre). Il n’est pas reconductible automatiquement d’une année sur l’autre.

5 - Modalités de versement

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération.

6 - Les absences

Le CIA fixé ci-dessus est conformément au décret 2010-997 du 26.08.2010, réduit de moitié, lorsqu’un bénéficiaire est placé en congé de maladie ordinaire à demi-traitement.

Lorsqu’un bénéficiaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée le CIA n’est plus versé.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, le CIA versé durant les périodes de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue maladie ou longue durée est maintenue.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, le CIA est maintenu intégralement

7- Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Le CIA est en revanche cumulable avec :

- L’indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d’intéressement collectif,
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d’achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- L’indemnité de régisseur

8 – Les modalités d’attribution du CIA

L’attribution individuelle est décidée par l’autorité territoriale et fera l’objet d’un arrêté.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'instaurer le RIFSEEP pour le cadre des Adjointes Techniques Territoriales.**

8- Dénomination des rues

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet de dénomination des rues a été réalisé en partenariat avec les services de la Poste. Les administrés de la Commune ont reçu un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse et les démarches ont été effectuées. Il précise que cette opération de dénomination des rues a été acceptée favorablement à 60% par la population.

Il indique qu'un devis a été signé avec la Société ALTRAD d'un montant de 6 955.80€ TTC comprenant les plaques et poteaux de Nom des rues ainsi que les numéros de maisons.

Ceux-ci seront livrés à la Mairie fin janvier, les administrés pourront venir les récupérer aux heures d'ouvertures du Secrétariat.

9- Projet Industriel à la Laque (carrière d'argile)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la carrière d'argile située sur la Commune d'Auradé est au ¾ de son exploitation et qu'il reste encore une dizaine d'années à Imerys pour extraire l'argile. Aujourd'hui 45 000m² sont en voie d'être rétrocédés à la Commune d'Auradé. Monsieur SEGUÉLA avec la Société LUXEL étudie la possibilité d'un projet photovoltaïque sur ces parcelles. Le Maire signale que la Commune ne fera aucun investissement dans ce projet, elle se contenterait de percevoir un loyer annuel dont le montant reste à définir.

Monsieur le Maire précise que ce genre de projet ne peut être réalisé que sur des anciennes décharges ou des anciennes carrières.

Messieurs SERVAT, LAMAGAT et COSTANZO pensent que c'est une opportunité pour la Commune.

Monsieur POMIES explique que lors de la réalisation de ce genre de projet une insertion paysagère est obligatoire. De ce fait, des plantations vont être effectuées tout autour de la parcelle. Il serait intéressant de présenter ce projet lors d'une réunion publique.

Monsieur COSTANZO ajoute que le projet est idéalement placé.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et Monsieur le Maire indique que Monsieur SEGUÉLA viendra présenter au Conseil Municipal ce projet dans un premier temps.

- Etude sur les bâtiments communaux : Monsieur le Maire en a profité pour faire une évaluation d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Pour la salle des fêtes, surface de toiture de 220m² :
 - Installation de 9kwc (30 modules) : investissement de 20k€, revenu annuel de 2060€ soit 600€ de bénéfice et gain net sur 20 ans : 9k€

- Installation de 36 kwc (118 modules) : investissement de 53k€, revenu annuel de 5100€ soit 1200€ bénéfice, gain sur 20 ans : 24k€

Il précise que c'est une étude approximative. Monsieur LAMAGAT trouve que ce n'est pas forcément intéressant vu le coup des travaux à réaliser. Monsieur POMIES indique qu'il y a un autofinancement, que cela ne coûterait rien à la Commune.

Monsieur le Maire propose que la commission travaux analyse les différents devis (boulodrome, ancien hangar Ségouffin) pour la prochaine réunion. Monsieur POMIES précise que le Pays Porte de Gascogne accompagne les Collectivités pour ces projets.

10- Discussion autour de projet de Monsieur DESBOIS « La Piste est dans le pré »

Monsieur DESBOIS est à la recherche de terrain pour créer une piste « d'aviation » sur la Commune. Il a contacté la Mairie et après plusieurs entretiens dont une réunion avec les familles REY, MELAC, CASTAING et MIOLANO, trois parcelles situées au Pradias actuellement enherbées seraient disponibles pour son projet.

Monsieur le Maire précise que ce projet consiste par la création d'une piste enherbée de 600 mètres de long ainsi que la construction d'un hangar pour le stockage d'avions de collections. Monsieur DESBOIS travaille en relation étroite avec une association « les citoyens du ciel » (utiliser l'aérien comme support d'accompagnement et vecteur d'intégration ». Le Champs de Fer pourrait s'associer à ce projet avec ses tracteurs de collections.

Il n'y a aucun impact sur l'environnement. Monsieur DESBOIS est en train de faire les démarches administratives pour avoir les autorisations nécessaires pour ce projet.

Le Conseil Municipal d'Auradé, sera favorable à ce projet si tous les éléments qui le constituent sont positifs. Plus particulièrement les relations avec le voisinage.

11- Urbanisation : Lotissement Communal

La Carte communale approuvée le 21 février 2017 a classé les parcelles AC 88, 84, 83 F400, 398 en ZC2 (zone constructible sous réserve d'équipement) afin de réaliser un lotissement communal.

Monsieur le Maire indique que la parcelle AC 88 de 17 990m² appartient à l'indivision FAUR. Le reste des parcelles appartient à la Commune pour une superficie de 20 000m².

Le Maire propose un projet où la Commune réaliserait toutes les opérations de lotissement, dans ce cas l'indivision céderait pour l'euro symbolique 70% de sa propriété à la Commune et disposerait du restant en terrain aménagé.

Les élus sont favorables à cette proposition et charge le Maire de mettre en place cette négociation avec la Famille FAUR.

12- Sécurité : Participation Citoyenne

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a reçu le Chef d'Escadron de la Gendarmerie de l'Isle Jourdain, Monsieur Reynald CONRAD qui l'a informé que la Commune d'Auradé est une des communes les plus visitées (cambriolées) du secteur. Il propose de mettre en place un service « Participation citoyenne » qui consiste à choisir des référents

dans chaque quartier de la Commune qui signaleront toutes anomalies en contactant directement la Gendarmerie. Cette action a été mise en place dans plusieurs communes et a permis la diminution des cambriolages.

« Démarche partenariale et solidaire, il consiste à **associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement**. Si ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, il permet en revanche de **renforcer les liens entre les élus, la population et la gendarmerie**. Il s'intègre dans la gamme existante des outils dédiés à la prévention de la délinquance et demeure **complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie**, notamment des services de prévention de proximité réalisés par les unités territoriales et des opérations tranquillité vacances ou tranquillité seniors.

La signature d'un protocole de participation citoyenne permet en outre un encadrement strict du dispositif par la gendarmerie, qui veille alors à ce que l'engagement spécifique des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Il s'agit avant tout de la promotion de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité. Ce dispositif ne doit pas être confondu avec les prestations délivrées par le site internet "voisinsvigilants.org". Créé par des particuliers en 2012, il permet de mettre en contact des habitants d'un même quartier en proposant la constitution de communautés virtuelles de voisins. Ne revêtant aucun caractère officiel, il peut entretenir une certaine confusion dans l'esprit du public mais également des élus. »

Monsieur CONRAD propose de réunir les référents choisis et les élus afin de leur expliquer cette action.

Monsieur POMIES indique que ce procédé le dérange, il a peur que cela se transforme en délation.

A la majorité, le conseil est favorable et souhaite qu'une réunion soit organisée avant les fêtes de fin d'année.

13- Travaux : Voirie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a demandé des devis pour des travaux de voirie sur la Commune :

- Goudronnage d'accès au chemin de Casselong : 4 891.68€. Les élus sont favorables à la réalisation des travaux.

Il précise que les travaux au Crabet vont être effectués rapidement.

14- Questions diverses

- Bibliothèque de Rue : Madame ISPA a proposé de mettre en place une bibliothèque de rue. C'est la réalisation d'une boîte installée sur la voie publique où les administrés échangeaient à titre gratuit leurs livres. Houria la Directrice de l'ALAE propose de mettre en place avec les enfants un atelier de décoration de cette boîte. Les membres du Conseil sont favorables à cette idée et charge le Maire de réaliser ce projet.
- Bibliothèque associative : Monsieur TRINQUIER, nouvel habitant sur la Commune a contacté la Mairie afin de créer une bibliothèque qui serait gérée par une association culturelle. Madame BAYLAC précise qu'il existe déjà une bibliothèque à Endoufielle. Monsieur le Maire précise qu'il faut un local adapté, ce qui est plus compliqué à mettre en place. Il propose de rencontrer Monsieur TRINQUIER pour échanger avec lui sur ce sujet.
- Commerces ambulants : La Mairie a été contactée pour l'installation d'un commerce ambulant sur la Commune. Monsieur le Maire propose l'avis du foyer qui a déjà en charge deux demandes de ce type.

- Commémoration du 11 novembre : Il est proposé de fixer la commémoration du 11 novembre le dimanche 12 novembre à 10h30
- Prix Pierre Sarazin : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine a reçu le 2^{ème} prix Pierre Sarazin pour la mise en place du semis de double culture. Le Prix sera décerné fin novembre à Paris.
- Colis de Noël : La commande a été validée pour les colis de Noël 2017.

Séance levée à 23h00